

# Guide Carte de Résident (10 ans) 2026

Ce qu'il faut savoir avant de déposer votre demande — informations générales, non personnalisées

---

## 1. Conditions générales

La carte de résident (CESEDA articles L.424-1 et suivants) est un titre de séjour de longue durée (10 ans), accessible sous conditions de séjour régulier antérieur.

- Séjour régulier et ininterrompu en France depuis au moins 5 ans dans la majorité des cas (délai variable selon le motif : conjoint de Français, parent d'enfant français, etc.)
- Intégration républicaine caractérisée par le respect des principes de la République et une connaissance suffisante de la langue française (niveau A2 en général)
- Ressources stables et suffisantes pour subvenir à ses besoins
- Absence de menace pour l'ordre public

## 2. Pièces généralement demandées

Liste indicative — la liste exacte dépend du motif d'ancienneté invoqué et de votre préfecture.

- Historique des titres de séjour détenus sur la période de référence
- Justificatifs de ressources sur les 3 dernières années
- Justificatif de niveau de français (diplôme ou attestation)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Passeport en cours de validité

## 3. Étapes de la procédure

- 1 Vérification d'éligibilité**  
Vérification de la durée de séjour régulier et du motif ouvrant droit à la carte de résident.
- 2 Dépôt de la demande**  
Dépôt en ligne via l'ANEF ou en préfecture selon votre situation, généralement 2 à 4 mois avant l'expiration du titre en cours.
- 3 Entretien éventuel**  
Possible entretien en préfecture pour vérifier l'intégration républicaine.
- 4 Décision**  
Délivrance de la carte de résident (10 ans) ou refus motivé.

## 4. Délais et frais indicatifs

Délai moyen d'instruction : 3 à 6 mois. Taxe de délivrance applicable — montant à vérifier sur [service-public.fr](https://service-public.fr) (généralement supérieur à celui des titres annuels du fait de la durée de validité).

## Comment Strategix peut vous accompagner

Strategix propose un accompagnement documentaire et administratif pour la constitution, la vérification de complétude et le dépôt de ce type de dossier (formule Dossier Clé-en-Main, à partir de 449€). Cet accompagnement ne constitue pas un conseil juridique personnalisé et ne garantit pas l'obtention du titre — la décision finale appartient à la préfecture.

---

**Avertissement** : Ce guide présente des informations générales à jour au moment de sa publication, basées sur des sources officielles (CESEDA, Code civil, service-public.fr, Légifrance). Il ne s'agit pas d'un conseil juridique personnalisé au sens de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971, et son contenu ne tient pas compte de votre situation individuelle. Pour un accompagnement adapté à votre dossier, ou pour toute question juridique complexe, consultez un avocat ou l'administration compétente.